

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamés... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne: A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

21 Mars 1878.

Chronique générale.

Mardi matin, le conseil des ministres s'est réuni à l'Élysée. Le Maréchal a félicité le cabinet sur sa double victoire au Sénat et à la Chambre des députés.

Le conseil s'est ensuite occupé longuement de la question des fêtes à donner et des invitations à adresser à l'occasion de l'Exposition universelle.

On a décidé, en principe, de soumettre le programme des fêtes aux deux Assemblées et de leur demander un crédit extraordinaire de 1,200,000 fr. pour couvrir les deux tiers des dépenses nécessaires, l'autre tiers devant être demandé au conseil municipal de la Seine, puisque ce sera surtout la ville de Paris qui profitera de ce grand mouvement industriel.

On a décidé aussi d'adresser des invitations officielles à toutes les cours d'Europe, et, dans le cas d'acceptation, les dispositions seront prises en vue de recevoir dignement les divers souverains qui honoreront la France de leur visite.

La question d'une invitation officielle au Congrès de Berlin a été également agitée. Elle a été résolue affirmativement.

La Commission d'enquête du Sénat sur les souffrances de l'industrie et du commerce a entendu, hier matin, M. Félix Faure, du Havre, M. Fortier-Beaulieu, membre du tribunal de commerce de la Seine, et les délégués de l'industrie de la tannerie d'Indre-et-Loire. Ils ont protesté contre tout abaissement du tarif général en ce qui concerne l'entrée des produits des tanneries étrangères.

La commission a également entendu le président de la chambre de commerce de Sedan qui a dit que l'industrie de cette région était ruinée par la concurrence étrangère, et qu'en ce moment le quart des ouvriers des manufactures seraient sans ouvrage si on ne les employait pas à la démolition des anciennes fortifications de la ville.

M. Trystram, ancien député, a été entendu au nom du syndicat des bois du Nord. Il a signalé les causes principales des souffrances de cette industrie.

La Commission nommera très-prochainement son rapporteur. (Havas.)

Le Siècle comptait jadis, parmi les journaux de la gauche les plus acharnés à prétendre que le 16 mai était seul responsable de la crise industrielle. Aujourd'hui, voici ce que nous lisons en tête d'un article consacré par le même journal à expliquer les causes du marasme de l'industrie:

« Une crise industrielle qui menace de durer longtemps sévit dans tous les Etats de l'Europe.

« La France est un peu moins atteinte que les autres pays, mais elle ressent vivement ce malaise dont la cause originaire est un excès de production. »

Par cet exemple, dit l'Univers, on peut prendre l'idée de l'honnêteté que le Siècle apporte en ses polémiques.

On parle d'une interpellation qui serait faite au ministre de la guerre, par un député de la majorité, sur l'incident de Saint-Cyr, auquel la presse républicaine, toujours en quête d'attaques contre l'armée, a donné un retentissement plus nuis encore que perfide. Cette malsaine et inique intervention du parlementarisme dans la discipline intérieure de nos régiments et de nos Ecoles, doit réjouir beaucoup les ennemis de la France.

L'enquête ouverte par le ministre de la guerre sur l'origine de l'adresse au Pape, signée par quelques élèves de Saint-Cyr, est terminée.

Les élèves signataires ont reçu une réprimande sévère, et, en présence de l'admonestation paternelle du ministre de la guerre, les quatre élèves qui devaient se battre au mois d'août, à la sortie de l'Ecole, se sont réconciliés fraternellement.

On dit que le Maréchal-Président se montre assez mécontent des lenteurs apportées au vote intégral du budget, alors que les ministres du 13 décembre lui avaient affirmé que le vote du budget ne souffrirait aucun retard par suite de la constitution du cabinet actuel qui avait toute la confiance de la Chambre.

Il paraît que cette confiance est limitée.

Des renseignements qui nous parviennent de source autorisée nous font connaître certains faits qui seraient de nature à amener à un moment donné le gouvernement à prendre des mesures de précaution, ou tout au moins de surveillance, contre certains comités d'organisation du centenaire de Voltaire, plusieurs de leurs membres se trouvant en relation avec les chefs de l'Internationale dans quelques-uns des pays voisins.

Outre le remplacement du baron Baude, notre ambassadeur près du Saint-Siège, lequel est à peu près décidé, on annonce encore comme probable celui du comte de Chaudordy à Madrid et celui du comte Bernard d'Harcourt à Berne.

D'après les bruits des couloirs, MM. Jules Simon, Calmon et Berthault seraient à la

tête d'un petit groupe d'aspirants au ministère, qui voudraient obtenir la retraite de plusieurs titulaires actuels de portefeuilles, notamment de M. Léon Say. Ces messieurs encourageraient fortement, sous main, la majorité de la Chambre à ne pas discuter le budget des recettes, surtout si M. Léon Say posait, à ce propos, la question de confiance.

M. Jules Simon appuie, dit-on, encore auprès de ses amis du Sénat, l'amendement des constitutionnels sur l'état de siège, sous-amendé par M. Dufaure. Mais, d'autre part, M. Simon pense que la Chambre n'aurait pas tort si, cet amendement admis, elle refusait le vote du budget des recettes. Est-ce une manœuvre de M. Jules Simon pour redevenir ministre?

On affirme que, sur l'ordre des gauches, le ministère prépare un nouveau projet de loi sur (lisez contre) la liberté d'enseignement supérieur.

On assure que, dans les conseils du gouvernement, on agite la question de savoir s'il ne conviendrait pas, lorsque le Congrès de Berlin sera réuni, de lui envoyer une invitation officielle de venir visiter l'Exposition universelle de Paris.

Le gouvernement, dans ce cas, mettrait à la disposition des représentants des puissances au Congrès le palais Bourbon, qui serait somptueusement préparé pour cette réception.

M. Gambetta, quoique souffrant, a tenu à se rendre à Versailles, pour présider la commission du budget; délibérant sur la question de savoir si le budget des recettes devait être mis à l'ordre du jour. Depuis un mois, le chef des gauches a reçu des comités républicains des départements de nombreuses lettres constatant les plaintes unanimes des industriels, des commerçants, des fonctionnaires sur l'ajournement du budget des recettes.

Dans les départements, les républicains ne comprenaient point qu'avec un mini-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

IL FAUT PARDONNER.

LE MAÎTRE DES CHARMEAUX.

(Suite.)

A les voir ainsi tous deux: l'un parfaitement calme, l'autre comme enfiévré, on eût dit que le bonhomme Matthieu était en grand'peine pour lui-même, touchant ce qui allait se passer tout à l'heure: nullement; il ne s'inquiétait si fort qu'en faveur de ce jeune casseur de noix, de qui l'avenir se trouvait alors terriblement compromis.

Irrité à la fin d'une imperturbable placidité qui s'accordait mal avec la gravité de la situation, le vieux garde s'arrêta tout à coup, et, frappant sur l'épaule de son compagnon pour obliger celui-ci à le regarder en face, il l'apostropha ainsi:

— Tâche un peu voir, Jean le Perdu, à ne pas tant manœuvrer des dents sur tes cailloux de bois et à réfléchir tout haut, devant moi, sur ce que tu

vas dire au maître quand il passera, si toutefois il est d'humeur aujourd'hui à s'arrêter pour t'entendre.

— C'est tout réfléchi, reprit le jeune gars d'un ton assuré, mais dans lequel il y avait de la candeur et non de l'effronterie; je dirai au colonel la chose telle qu'elle est: oui, c'est vrai, un homme qui se trouvait allardé hier au soir m'a demandé un gîte pour la nuit, et je l'ai fait coucher dans l'écurie. C'est vrai encore que le règlement de la maison défend d'héberger qui que ce soit sans la permission du maître; mais, alors même qu'on me l'aurait refusée, cette permission, cela ne m'aurait pas empêché de recevoir ce pauvre diable. Il était si fatigué qu'on ne pouvait pas, en bonne conscience, l'inviter à aller coucher plus loin. D'ailleurs, il n'a gêné que moi, vu que je lui ai cédé la moitié de mon lit. De plus, quoi qu'on dise la gouvernante, qui nous a mis, ce matin, tous les deux à la porte, mon camarade de la nuit passée ne coûte rien à la maison, puisqu'il n'a vécu qu'aux dépens de mon souper. Donc, je ne méritais pas d'être renvoyé; car en rendant service à quelqu'un, je n'ai fait de tort à personne.

Le bonhomme Matthieu ne trouva rien à redire quant au fond du discours; mais il fut moins satisfait de la forme.

Sans être, d'aucune façon, familiarisé avec les artifices du langage, il jugea, d'après son grossier

bon sens, que celui-ci manquait de l'humilité indispensable à une demande en grâce, et, en effet, c'en était une qu'il s'agissait de formuler.

Le vieux garde ayant rencontré, vers le point du jour, le petit valet d'écurie comme il s'en allait au hasard, et s'étant fait raconter par lui sa mésaventure, l'avait ramené vers la maison des Charmeaux pour qu'il essayât de remonter du jugement rigoureux de la gouvernante à la clémence douteuse du maître.

Ainsi, telle était la donnée du problème à résoudre pour le bonhomme Matthieu: un serviteur du colonel étant congédié, trouver des paroles assez puissantes pour lui rouvrir la porte qu'on lui avait fermée.

Pénétré de l'importance du choix heureux des termes, il pesa chaque mot de la supplique verbale de Jean le Perdu, ce qui l'amena à la démolir complètement pour vice d'inconvenance.

Ceci fait, il s'évertua à en reconstruire une autre, pourvue d'une physionomie présentable.

Ce fut une rude besogne pour le vieux garde, qui n'avait pas, comme on dit, la parole en main. Jamais course dans le bois, à la poursuite d'un braconnier, ne lui avait coûté autant de sueurs que ce voyage de l'esprit dans le jardin de la rhétorique.

Enfin, quand, à force de précautions oratoires, il crut avoir trouvé précisément ce qu'il fallait dire,

il se mit en devoir d'imprimer son morceau d'éloquence dans la mémoire de Jean le Perdu.

Celui-ci, qui voulait se montrer docile à la leçon, attendait les paroles que le vieux garde allait lui dicter, quand soudain on vit s'ouvrir la porte de la maison des Charmeaux et paraître le colonel à l'extrémité du chemin.

A l'aspect du maître, le bonhomme Matthieu se troubla de telle sorte que le discours si laborieusement préparé se brouilla dans sa tête sans qu'il en pût retrouver le fil.

Le colonel s'approcha des deux guetteurs.

Jean le Perdu, maintenant incertain, demanda au vieux garde ce que décidément il fallait dire.

— Ma foi, répondit Matthieu, dis la vérité, petit, dis-la comme tu pourras, et puis... à la grâce de Dieu!

L'abandon de soi-même renfermé dans ces derniers mots, le vieux garde l'exprima du geste plutôt que de la voix; car en même temps qu'il parlait, il mesurait avec un croissant effort la courte distance qui, maintenant, les séparait de M. Morin, et, si près du maître, telle était l'émotion du brave homme qu'il n'osait plus que mentalement prior pour son protégé. Protégé est bien le mot propre; la preuve, la voici.

A part une bienveillance naturelle qui portait Matthieu à prendre en pitié tous ceux qu'il voyait dans la peine, un intérêt particulier l'attachait à

tère républicain la Chambre des députés persistait à refuser le budget fatal.

Effrayé des conséquences de cette attitude coupable de la majorité républicaine, M. Gambetta a obtenu de la commission du budget la mise à l'ordre du jour du budget des recettes, et il a contéré pendant une heure avec M. Léon Say dans un des bureaux de la Chambre.

M. Gambetta profitera des vacances de Pâques pour aller se reposer pendant trois semaines dans le Midi.

On a beaucoup remarqué certaines paroles prononcées à la tribune par M. Gambetta, qui a formellement blâmé la lenteur de la discussion des élections des membres de la droite.

On annonce que les députés de la Corse ont reçu de leurs électeurs des renseignements d'une telle gravité sur les conséquences des actes arbitraires du préfet, M. Schnerb, qu'ils vont interpeller le Gouvernement à ce sujet. Les auteurs de l'interpellation révéleront les décisions prises par certains maires sur les élections municipales et qui sont autant d'actes illégaux.

On lit dans le *Tagblatt*, de Berlin :

« On doit constater comme un fait nouveau et significatif que les rapports personnels entre le prince de Bismark et le comte de Saint-Vallier sont aussi fréquents que cordiaux.

» Comme nous l'apprenons de Paris, la pensée d'obtenir la participation de l'Allemagne à l'Exposition avait été conçue par M. le ministre Waddington et M. le comte de Saint-Vallier, et discutée par eux au moment du départ de ce dernier pour Berlin.

» Dès que l'ambassadeur de France a vu le prince de Bismark, il lui a soumis cette pensée, en lui faisant remarquer que ce serait le meilleur moyen de démontrer à l'Europe la reprise des rapports amicaux entre les deux pays ; qu'une pareille décision de la part de l'Allemagne produirait l'effet le plus favorable en France et serait infiniment plus précieuse pour la réconciliation des deux pays que l'échange des assurances les plus cordiales, verbalement ou par écrit. Le prince de Bismark a favorablement accueilli cette pensée, et a promis au comte de Saint-Vallier d'en référer sans retard à son souverain.

» L'accueil que cette proposition a trouvé auprès de l'empereur Guillaume a été des plus gracieux, et l'empereur a attaché du prix à faire connaître personnellement à l'ambassadeur de France, pendant un bal de cour, la décision prise relativement à la participation de l'art allemand à l'Exposition de Paris.

Mardi dernier a été appelée devant le conseil de préfecture de la Vienne une pro-

testation déposée contre l'élection des trois conseillers municipaux républicains de Montmorillon.

Cette élection avait eu lieu à la suite d'une manœuvre scandaleuse, consistant à accuser l'ancien conservateur d'avoir grevé les finances de la ville de 773,000 fr.

Le fait était faux, et M. Ernoul, bâtonnier de l'Ordre des avocats, s'est chargé d'attaquer l'élection.

Le *Courrier de la Vienne* donne une analyse du discours de l'éminent orateur : Nous citons ce passage :

« Ce ne sont pas seulement mes amis, a-t-il dit, dès le début, que je viens défendre ici ; c'est la moralité du suffrage universel. — Et il est, en vérité, étrange qu'en un temps où, sous prétexte de « purifier le suffrage » on a créé un code nouveau d'invalidation, nos adversaires soient les premiers à recourir au mensonge pour capter des majorités.

» Oui, il y a eu mensonge, flagrant, conscient dans le placard du comité républicain de Montmorillon ; et c'est ce mensonge qui a déterminé l'élection du 10 février.

» Est-ce là de la bonne foi, du respect pour ce suffrage universel que l'on devrait estimer assez pour ne pas altérer les éléments de ses décisions, alors que l'on fait dépendre de ces décisions toutes nos destinées ? Il n'est pas d'exemples d'élection obtenue aussi manifestement que celle-ci par le mensonge. — Cette élection, on veut l'expliquer par des considérations personnelles aux candidats en présence ; les candidats étaient, dit-on, de condition obscure ; les candidats républicains, plus riches, plus connus, exerçaient des professions libérales.

» Est-ce que, par hasard, les derniers scrutins nous ont montré la notoriété, la fortune, les connaissances acquises comme constituant des titres pour la démocratie ? — On parle du grand courant républicain qui a traversé la nation ? — Mais, au 6 janvier, ce courant était dans toute sa force, et la ville de Montmorillon a bien prouvé, alors, qu'elle voulait s'y soustraire, en faisant triompher toute la liste conservatrice. — Comment, en quelques semaines, un si complet revirement se serait-il produit dans les esprits s'ils n'avaient été abusés par le procédé inavouable en raison duquel l'élection du 10 février a été radicalement viciée. »

LA COMMUNE DE M. FELIX PYAT.

Lundi a paru le deuxième numéro du journal *la Commune affranchie*, sous la direction du citoyen FELIX PYAT ! Il est condamné à mort pour les crimes de la Commune.

Ce numéro débute par une adresse de remerciements au peuple de Paris, qui a absorbé à lui seul 40,000 exemplaires du spécimen, et à la majorité de la municipalité de Marseille, qui a envoyé à la *Commune* son adhésion morale... morale seulement, paraît-il : les subsides financiers des frères et amis étant assez circonspicés en tout temps.

Aucun article de ce journal n'est signé. Une lettre « Au citoyen procureur de la Ré-

publique bourgeoise » porte seule une signature qui ne compromet personne : la Rédaction.

Sous le titre : « 18 mars 1871 », le citoyen Félix Pyat et ses copains font une magnifique apologie de la Commune. Pour eux, l'auteur unique de ce désastre est M. Thiers, et les causes sont au nombre de six :

1° L'humiliation de Paris, obligée de capituler, après une paix signée par M. Thiers ;

2° Le droit de Paris capitale, nié par l'Assemblée nationale siégeant à Versailles et par M. Thiers ;

3° Le droit communal de Paris, nié par M. Thiers ;

4° Le traité de paix, signé par M. Thiers ;

5° La République en danger, et menacée par les complots monarchiques tramés... toujours par M. Thiers ;

6° Le droit au travail, repoussé par les grands bourgeois représentés... par l'éternel petit Thiers.

On ne saurait plus franchement réhabiliter la Commune ; on ne saurait mieux exciter l'aveugle multitude à la reconstituer.

L'opportuniste M. Gambetta lui-même n'est pas épargné, et, après s'être plaint amèrement de la saisie du premier numéro spécimen, la *Commune affranchie* ajoute :

« Qu'en disent les quatre cents triés de Belleville ? Cela prouve qu'on peut être propriétaire de la République française, sans être ni républicain, ni français, ni même humain. Mais ces orfèvres auront beau faire, nous tiendrons l'amnistie sur le boisseau, nous la crierons par-dessus les toits, à la faire entendre aux plus sourds, à la faire voir aux plus borgnes ! Le peuple la fera entrer de force dans le cœur... pardon, dans la gorge des traitres. Et si ces Gênois, ces Badois, ces étrangers sans principe, qui n'ont d'autre patrie que la caisse Morgan, sont, ce qui est naturel, sans pitié pour la nostalgie des proscrits français, nous serons, ce qui est juste, sans merci pour leur machiavélisme exotique.

» S'ils sont impitoyables pour les victimes, nous serons inflexibles... »

Ce mot inflexibles ne nous dit rien qui vaille ; il signifie : fusillés à la rue des Rosiers, fusillés à la rue Haxo, fusillés contre le mur de la Roquette !

Le style, les arguments, les menaces du citoyen Félix Pyat ne nous étonnent pas, d'ailleurs. Ce qu'il réclame, ce qu'il veut, c'est la REVANCHE DE LA COMMUNE, c'est l'assassinat des prêtres, c'est l'assassinat des généraux, c'est l'assassinat de Mac-Mahon, si l'épée du Maréchal était assez faible pour rentrer au fourreau devant un ennemi mille fois plus terrible que ceux de Malakoff et de Magenta.

Mais ce qui nous étonne — devons-nous l'avouer, — c'est l'espèce de tolérance somnolente du gouvernement devant de pareilles attaques.

Comment, alors qu'avant d'obtenir l'autorisation pour faire éclore la moindre feuille, — même non politique, — même hebdomadaire, — M. le contrôleur de la presse fait subir au directeur, gérant et rédacteur en chef un examen de moralité, leur deman-

de compte de toute leur existence depuis le collège, leur fait subir un interrogatoire comme celui qu'exigerait un juge d'instruction, — comment se fait-il que le gouvernement de M. de Marcère permet de publier un journal, non-seulement sous le vocable — mais sous la DIRECTION d'un FELIX PYAT !

Et maintenant la saisie faite du premier numéro spécimen n'a-t-elle pas été dérisoire ? On saisit quand on a tiré et vendu une première fois 25,000 exemplaires, une seconde fois 45,000 exemplaires, et quand il n'y a plus un seul *inventu* dans les kiosques ! On a fermé l'écurie quand tous les chevaux étaient sortis.

M. de Marcère a-t-il agi de la sorte avec intention ? A-t-il voulu montrer au peuple ce que lui promettent un retour et une revanche de la Commune ? A-t-il voulu effrayer les conservateurs, les républicains honnêtes, les opportunistes ?

C'est là un jeu dangereux.

Il y a, à Paris, comme dans tous les grands centres de population, une multitude flottante qui ne vit que d'expédients, qui ne sort de ses turnos que les jours de fête, qu'on ne voit que sur le pavé des barricades. — Cette multitude s'échauffe à la lecture de brûlots incendiaires comme celui qu'a publié hier le citoyen Félix Pyat ; et si, par une surprise comme il arrive souvent depuis 1789, cette multitude désarme et chasse l'armée, ce jour-là elle brûle les palais et elle assassine les innocents.

C'est en jouant avec le feu révolutionnaire, comme le fait aujourd'hui M. de Marcère, c'est en démuselant l'ours démagogique, c'est en ne sachant pas réprimer quand il eût fallu prévenir, qu'on conduit les peuples à l'abîme et qu'on mène LA FRANCE A UNE NOUVELLE COMMUNE !

Parmi les objets que le gouvernement espagnol enverra à l'Exposition universelle figure une collection de mannequins costumés représentant les divers types de l'armée espagnole, et composée de :

Un soldat d'infanterie de ligne, un garde de l'escorte royale, un hallebardier, un garde civil (gendarme), un chasseur à pied, un carabinier (douanier), un soldat de l'administration militaire, un autre du service de santé, un invalide, un artilleur, un hussard et un lancier démontés ; un chasseur à cheval, un artilleur et un garde civil montés, et enfin deux mulets chargés. Les types ont été pris d'après nature, et les uniformes sont conformes à l'ordonnance.

Plusieurs députés ont l'intention de déposer une proposition tendant à faire réduire le prix de parcours sur les chemins de fer au moment de l'Exposition, et de donner en même temps aux voyageurs le droit d'entrée. Ce système a été adopté, en 1867, par la Compagnie du Nord, qui donnait des billets pour le parcours avec entrée à l'Exposition.

Jean le Perdu. — Jean le Trouvé aurait pu être aussi bien son nom.

A quinze ans en deçà, le garde forestier, faisant un soir sa ronde, l'avait ramassé enveloppé d'un vieux linge et criant la faim, dans ce même fossé où tout à l'heure il cassait des noix.

Le premier soin de Matthieu avait été de porter au plus vite l'enfant chez une nourrice, sa voisine.

Le lendemain il lui servit de parrain, après toutefois que le maire de la commune eût inscrit le petit abandonné au livre des actes civils sous les noms de Jean le Perdu.

L'idée de cette dernière appellation appartenait à l'officier municipal.

Mauvaise inspiration, car elle attachait au nom de l'enfant le souvenir incessant de son malheur.

Deux jours plus tard, quand le messenger du pays reçut, avec d'autres commissions pour le chef-lieu, l'ordre de porter le petit Jean à l'hospice, la protection de Matthieu envers l'abandonné n'alla pas au delà d'une chaude recommandation au messenger, laquelle, en outre, il accompagna d'un pourboire.

S'il ne fit pas plus, ce ne fut pas faute de bon vouloir, mais attendu l'état de sa bourse.

En fait d'aumônes, le bonhomme ne pouvait guère offrir que des vœux.

Si fait, pourtant, il pouvait plus encore pour son filleul : par exemple, ne pas l'oublier,

saisir toute occasion d'avoir de ses nouvelles, et, quand il serait en âge de se faire un gagne-pain de ses forces, le suivre du plus près possible, dans cette vie un peu au hasard des enfants de la charité, qu'on livre pour le travail à qui les demande.

Matthieu ne manqua à rien de tout cela. Il sut à quelle nourrice l'hospice avait confié le petit Jean, et, bien qu'elle demeurât à longue distance de chez lui, il alla lui recommander l'enfant comme il l'avait déjà recommandé au messenger, c'est-à-dire avec la pièce blanche en main, pour mieux l'intéresser à son filleul.

— Je reviendrai, dit-il à la nourrice, vous apporter l'étréne de la première dent.

Il revint, en effet, mais si tard qu'on ne l'attendait plus.

Lors de la seconde visite du parrain, le filleul, au lieu d'une seule dent, possédait les râteliers complets, et il mordait gaillardement dans le pain dur et dans les pommes vertes.

Mais qu'importe le retard ? Matthieu apportait à la nourrice le cadeau annoncé ; ce qui prouvait que pour faire plus tôt ce second voyage, c'était le loisir qui lui avait manqué et non pas la mémoire.

La même sollicitude, persévérante du moins, si elle n'était pas assidue, permit au garde forestier de retrouver, de loin en loin, son filleul chez les

différents maîtres où il s'essayait à gagner sa vie.

Se préoccupant du sort de l'enfant, comme s'il eût été responsable de son avenir, il interrogeait de çà et de là, pour apprécier la condition qui lui était faite, et, quand il la jugeait mauvaise, le bonhomme Matthieu poussait son voyage jusqu'à l'hospice afin de prier qu'on y reprît son filleul ou qu'on lui trouvât une place meilleure.

Deux de ces requêtes furent favorablement accueillies, mais à la troisième on répondit au parrain de Jean le Perdu :

— Si votre protégé ne reste pas où il est maintenant, comme ce sera par sa faute et que nous ne pouvons pas ne nous occuper que de lui, on le mettra dans une maison de travail où il sera bien forcé de se tenir.

Or, jamais le filleul de Matthieu n'était tombé aux mains d'un aussi mauvais maître que celui qu'il servait au moment où son parrain s'attirait cette menaçante réponse.

Néanmoins, le vieux garde s'obstina à venir en aide à l'enfant, et, se mettant du courage au cœur, il alla recommander son filleul au colonel Morin, chez qui justement on était alors en quête d'un valet d'écurie.

Voilà comment, l'autre année, l'orphelin était entré dans cette maison d'où, ce matin même, on venait de le chasser.

Il fallait donc de toute nécessité qu'un pardon

lui fit rendre sa place ; car, privé d'emploi, il n'avait plus en perspective que l'hospice, et on sait ce qui l'y attendait s'il osait y rentrer.

On a compris maintenant combien pour Jean le Perdu la situation était grave : aussi le bonhomme Matthieu, n'eût-il pas, d'ordinaire, tremblé comme les autres devant le terrible maître, qu'en ce moment décisif pour le sort de son filleul il eût de même éprouvé au cœur cette commotion qui venait de mettre son esprit en désarroi.

(A suivre.)

Location de Costumes

On trouvera des Costumes, pour la Cavalcade qui aura lieu à Saumur le 31 mars, au Grand-Théâtre d'Angers. — S'adresser à M^{me} Caillé, costumière.

Etranger.

Ultimatum de la Russie à la Roumanie. Désarmement forcé.

On mande de Vienne :

« Il nous arrive, de source des plus autorisées, de Bucharest, une nouvelle de nature à produire une grande sensation.

« La Russie aurait formellement invité le gouvernement roumain, la guerre étant terminée, et la mission qui incombait à la Roumanie pouvant être considérée comme accomplie, à remettre son armée sans retard sur le pied de paix.

« L'accueil qui a été fait à la note du cabinet de Saint-Petersbourg est de nature à lui faire comprendre qu'il ne saurait songer à voir son désir s'accomplir. Cette attitude de la Roumanie a produit dans les cercles politiques russes une grande irritation, et la crainte que la Russie pourrait recourir à un désarmement forcé de l'armée roumaine existe à ce point dans les cercles gouvernementaux de Bucharest, que l'ordre aurait été, dit-on, donné de concentrer immédiatement l'armée roumaine tout entière sur l'extrême frontière du côté de l'Autriche. »

Une dépêche de Berlin au *Times* dit qu'on construit en Allemagne environ quarante bateaux-torpilles pour la Russie.

ITALIE. — C'est le 28 de ce mois qu'aura lieu, à Rome, le consistoire dit « de remerciement », et c'est dans ce consistoire que sera faite la promulgation des bulles annonçant le rétablissement de la hiérarchie catholique en Ecosse.

Rome, 19 mars.

La municipalité de Florence a suspendu ses paiements.

Cette suspension a eu lieu par suite de l'impossibilité où la municipalité s'est trouvée de contracter un nouvel emprunt et d'obtenir le concours financier du gouvernement italien.

Le Congrès.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« D'après nos informations de Londres, le cabinet de Saint-James aurait fait à la Russie les propositions suivantes :

« Communication immédiate du traité in extenso de San-Stefano.

« Présidence du Congrès élective, dans le cas où le prince de Bismark s'abstiendrait ou si l'état de sa santé ne lui permettrait pas de présider deux ou trois séances.

« Retrait des troupes russes à trente milles au moins de Constantinople, jusqu'à la décision du Congrès.

« Représentation de la Grèce au Congrès ; la même question réservée en ce qui concerne la Roumanie, la Serbie et le Monténégro.

« Communication du protocole, pour signature et adhésion, aux Etats neutres : Portugal, Espagne, Suède, Danemark, Belgique et Hollande.

« Durée du Congrès limitée à six semaines. »

Berlin, 19 mars.

L'opinion la plus répandue dans les cercles politiques est que le prince de Bismark partage entièrement les vues de l'Autriche et de l'Angleterre et qu'il est d'avis que la Russie n'a pas le droit de repousser la discussion du traité de San-Stefano dans son intégralité, sauf l'indemnité pécuniaire.

Le chancelier de l'empire d'Allemagne aurait, dit-on, fait connaître en ces termes très-clairs ses sentiments au cabinet de Saint-Petersbourg.

Le gouvernement allemand ayant communiqué à Saint-Petersbourg la déclaration de l'Angleterre au sujet du Congrès, le prince Gortchakoff s'est borné à répondre qu'il maintenait la promesse faite antérieurement de soumettre au Congrès le texte complet du traité de San-Stefano, en ajoutant que la Russie n'avait rien à cacher.

La *Norddeutsche Zeitung* croit que le Congrès pourra se réunir le 20 avril à Berlin ; les invitations seront envoyées dès que le texte du traité sera arrivé.

Londres, 19 mars.

Dans le conseil de ministres tenu hier, tous les ministres sans exception se sont trouvés d'accord sur l'attitude à tenir par l'Angleterre relativement aux conditions préalables du Congrès.

On assure que, si la Russie ne prend pas

très-promptement une attitude plus nette, le gouvernement se croira obligé de recourir à de nouvelles mesures de précaution, dont les premières seraient l'occupation de Gallipoli et de Ténédos.

Le bruit de la démission de lord Derby est formellement démenti.

Dans les cercles financiers, on paraît croire que des résolutions énergiques de l'Angleterre sont le meilleur moyen d'assurer la paix.

Unedépêche de Berlin du *Times* exprime la crainte que la publication du traité ne rende la situation encore plus grave.

Le *Times* reçoit de Saint-Petersbourg le télégramme suivant :

Des rumeurs alarmantes circulent. Mais, d'après le correspondant du journal de la Cité, le seul motif sérieux de crainte réside dans le fait que le gouvernement anglais a demandé que le traité de paix soit soumis dans son intégralité aux délibérations du Congrès.

Le gouvernement russe repousse énergiquement le principe que l'on voudrait faire prévaloir, mais il a cependant décidé de donner immédiatement communication du texte officiel du traité aux puissances.

Chronique militaire.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que certaines modifications allaient être apportées dans l'uniforme des élèves de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

On parlait notamment de donner des aiguillettes aux élèves.

La ne se borneraient pas, si nous sommes bien informés, les modifications projetées. Les épaulettes de laine rouge affectées à l'uniforme actuel seraient remplacées par des épaulettes bleu-ciel, comme le shako, la bande du pantalon et le collet de la tunique. Les aiguillettes dont il a été parlé seraient en soie également bleu-ciel, mélangé de blanc avec les « ferrets » argentés.

Les changements auraient pour but de faire disparaître toute la ressemblance qui existe entre le costume des élèves de notre Ecole militaire et celui des autres corps de troupe.

Cette ressemblance occasionnait, paraît-il, souvent des méprises auxquelles on a voulu mettre fin.

Les sous-officiers, caporaux ou même simples soldats appartenant aux classes de l'armée territoriale qui vont être appelées, ont-ils le droit, en se conformant à la coupe et en se servant du drap réglementaire, de se faire habiller à leurs frais ?

Nous sommes à même de leur répondre qu'ils n'ont pas ce droit.

Ils seront habillés et équipés en arrivant à leurs corps comme de simples sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée active.

On écrit de Bordeaux :

« Le général Berthaut a pris lundi, immédiatement, possession de son commandement.

« Le général de Rochebouët a quitté Bordeaux la veille, par le rapide de Paris. — Le préfet de la Gironde l'a accompagné jusqu'au compartiment qu'il devait occuper. — Tous les officiers de la garnison s'étaient réunis à la gare pour adresser une dernière fois leurs adieux à leur ancien commandant. »

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

Dans le cours de l'année 1877, il y a eu, à Saumur : 278 naissances, dont 134 garçons et 144 filles ; — 409 mariages ; — 353 décès.

Le nombre des décès a dépassé celui des naissances de 75.

Il est assez curieux de se reporter à cinquante ans en arrière. Voici quel avait été le mouvement de la population de Saumur pendant l'année 1827 :

Naissances, 322, dont 158 garçons et 164 filles ; — mariages, 105 ; — décès, 386.

L'année précédente, en 1826, il y avait eu à Saumur 22 naissances de plus et 70 décès de moins qu'en 1827.

Par un décret publié à l'*Officiel*, les électeurs du canton de Doué (Maine-et-Loire),

arrondissement de Saumur, sont convoqués pour le dimanche 7 avril prochain, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général en remplacement de M. le général Genet, démissionnaire.

Théâtre de Saumur. — Lundi prochain 25 mars, pour la clôture de la saison d'opéra, les artistes d'Angers joueront le chef-d'œuvre d'Hérold, le *Pré aux Clercs*, qui n'a pas été donné à Saumur depuis fort longtemps. M^{lle} Hasselmans remplira le rôle d'Isabelle.

Le physicien Conus. — M. Alexandre Conus, qui n'a pu donner dimanche la soirée de physique amusante qu'il avait annoncée, est cependant encore parmi nous.

Appelé dans divers salons de la ville et des environs pour des matinées et des soirées de prestidigitation, il a toujours vivement intéressé de nombreuses spectatrices, sous les yeux desquelles il exécutait avec une rare adresse les tours les plus difficiles.

Pour continuer cette série de récréations, M. Conus donnera dimanche, à la salle de la Mairie, une séance publique. Nous croyons pouvoir lui prédire une nombreuse assistance ; tous les jeunes regards qui ont cherché déjà à dévoiler ses mystères voudront tenter un nouvel effort ; il se mettra à la proximité de tous pour intéresser plus vivement.

La *Lyre Saumuroise* a promis son concours à M. Conus : ce sera un nouvel attrait pour nos concitoyens, toujours heureux d'applaudir les efforts et le talent de jeunes artistes dignes de sympathie qui du reste ne leur fait pas défaut.

L'hiver nous a quitté hier soir 20 mars, à six heures moins quelques minutes. Nous saluons aujourd'hui la première journée de printemps.

Tramways à établir sur les accotements des routes et chemins dans les Deux-Sèvres.

La société d'études des chemins de fer économiques se propose de faire étudier rapidement toute la ligne de chemin de fer affluant qui serait demandée par l'administration des Deux-Sèvres.

Dans sa réunion du 1^{er} février 1878, la commission départementale, que le conseil général avait chargée de l'examen de cette proposition, a pensé qu'il convenait de laisser à l'initiative des conseils municipaux la désignation des lignes dont l'établissement pourrait être demandé. Elle a décidé, en conséquence, que l'administration transmettra à ladite société toutes les indications qui seront fournies par les conseils municipaux « au sujet des chemins sur les accotements desquels ils croiraient utile et avantageux de faire des études pour l'établissement de tramways à vapeur. »

Faits divers.

On lit dans l'*Observateur de Ruffec* :

« Le 7 mars courant, jour de marché à Aigre (Charente), un individu, qui avait déjà soustrait un portefeuille contenant un billet de 400 fr., cherchait à couper la poche d'une autre personne, lorsque celle-ci s'en aperçut et donna l'éveil aux gendarmes de service.

« Le voleur, qui s'était aussitôt dissimulé dans la foule, ayant cru remarquer qu'il était l'objet de l'attention, prit la fuite. Poursuivi par les gendarmes, il menaçait de brûler la cervelle avec un revolver (qu'il n'avait pas) aux personnes qui cherchaient à l'arrêter. Il parvint ainsi à sortir de la ville, et ne fut pris qu'à trois kilomètres environ, grâce à un chien de boucher qu'on avait lancé après lui et qui le suivait de très-près en lui mordant les mollets.

« Aux questions qui lui furent posées, il répondit se nommer Paul Pelit, natif de Champagne-Mouton. Ces indications étaient fausses, car après son transfert à la prison de Ruffec, un examen et un interrogatoire plus minutieux firent reconnaître en lui un nommé Jean Maubé, dit Bartolato Fortunato, âgé de vingt-trois ans, et l'un des sept individus qui s'étaient échappés de la prison de Poitiers dans la nuit du 1^{er} au 2^e de ce mois. Convaincu par l'évidence, il a fini par avouer sa véritable identité.

« Dès son arrivée à la prison de Ruffec, Maubé a tenté de renouveler son évasion. Pendant la nuit, il avait commencé, à l'aide de sa cuillère, à faire dans le mur un trou qui avait déjà des dimensions inquiétantes,

mais il n'eut pas le temps d'arriver à ses fins, et lorsque le gardien s'aperçut de ses bonnes dispositions, il prit les mesures nécessaires pour assurer la garde de son prisonnier. »

Un crime horrible vient de jeter l'épouvante dans la population de Libourne. Un charpentier nommé Lousteau, âgé de vingt-neuf ans, d'une taille exceptionnelle, a été trouvé mort dimanche sur le seuil de l'auberge Chaise, de la rue Sainte-Catherine, les pieds dans le corridor de l'auberge, la tête dans le ruisseau et le crâne affreusement broyé.

Le vol aurait été le mobile du crime. La victime avait été employée pour les illuminations du dimanche précédent à l'occasion du couronnement de Léon XIII. Il lui avait été remis en paiement de son ouvrage un rouleau qu'on croyait contenir du billon, mais qui, en réalité, contenait des pièces de 20 fr., soit 1,000 fr.

Après avoir fait part de cette circonstance à ses amis, l'honnête Lousteau s'était empressé de rapporter ce rouleau à son propriétaire, qui lui avait donné 50 fr. de récompense.

Les coupables, ignorant cette circonstance nouvelle et persuadés que Lousteau était porteur de la somme considérable, auraient été poussés au crime par la cupidité.

Un triste accident est arrivé à la caserne d'infanterie de Périgueux, où le 50^e de ligne tient garnison, pendant l'exercice du tir au tube. On sait en quoi consiste cet exercice, qui a lieu ordinairement dans les chambres. Un tube métallique, long de 20 centimètres au plus, et rappelant exactement le canon du fusil Gras, est introduit dans ce dernier, de façon que le calibre du tube remplace complètement celui du fusil. Après cette transformation, qui ne change rien au maniement de l'arme, on emploie, pour la charge, de petites cartouches composées de quelques grains de poudre et d'une balle qui n'est autre chose qu'un grain de plomb n^o 0. Dans la journée du 12, cet exercice fut commandé à la caserne de la Cité.

Les fusils de théorie étant tout préparés et chargés, un soldat entre dans la chambre, s'empare de l'un d'eux et couche en joue son camarade. Les sergents instructeurs ont, croyons-nous, l'habitude de se faire viser dans l'œil quand ils veulent s'assurer que le soldat prend bien la ligne de mire. Pour cette fois, le malheureux jeune homme ne visa que trop juste ; car, croyant son arme vide, il lâche la détente, le coup part et son camarade tombe, le visage en sang. La balle du tube lui avait crevé l'œil.

L'état du blessé est, dit-on, désespéré.

Intéressant rapport du docteur Zabé :

« Je certifie que, de tous les systèmes de Biberons que j'ai expérimentés sur mes propres enfants, c'est le BIBERON ROBERT qui m'a donné les meilleurs résultats. Par lui est remplacé parfaitement la succion naturelle. Je puis donc en toute confiance en recommander l'usage aux mères de famille. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 25 mars 1878.

CLÔTURE DE LA SAISON D'OPÉRA ET POUR LES ADIEUX DE LA TROUPE.

Représentation de M^{lle} MARIE HASSELMANS.

Le Pré aux Clercs

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. E. de Planard, musique d'HEROLD.

M^{lle} MARIE HASSELMANS remplira le rôle d'Isabelle.

Distribution. — Mergy, gentilhomme béarnais, MM. Pellin ; Comminges, courtisan, Davy ; Cantarelli, Italien, Boulanger ; Girod, hôtelier du Pré aux Clercs, Odezeme ; un exempt du guet, Pascaud ; un brigadier, Godivier ; Isabelle, M^{lle} Marie Hasselmans ; Marguerite, reine de Navarre, Lévy-Brun ; Nicette, fiancée de Girod, Rita Lelong.

Gardes, officiers, courtisans, bourgeois et bourgeois, etc.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4. S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le très-intéressant numéro que l'Univers Illustré publie cette semaine. Pour s'assurer que ce véritable journal de famille est toujours digne de la réputation qu'il a conquise par vingt années d'efforts, il suffit de jeter les yeux sur le sommaire des gravures que contient le numéro que nous venons de recevoir : Scène principale des Bourgeois de Pont-Arcy, la comédie de M. Victorien Sardou qui vient d'obtenir au Vaudeville un succès retentissant ; un Souvenir de la guerre d'Orient : Colonne de prisonniers Turcs en marche dans la Bulgarie ; la Grande Porte du Vatican après le Conclave ; Couronnement de S. S. le Pape Léon XIII dans la Chapelle Sixtine ; Muséum ethnographique des missions scientifiques au Palais de l'Industrie ; Prélats français membres du Sacré-Collège : Portraits de LL. Em. les cardinaux Guibert, Caveret, Donnet, de Bonnechose, Régnier et Brossais-Saint-Marc ; Exposition universelle de 1878 : plan de la distribution des classes dans le Palais du Champ-de-Mars ; le Château de Sully-Saint-Léger où est né le maréchal de Mac-Mahon. — Rébus. — Quant à la partie littéraire de l'Univers Illustré, il nous suffit de dire qu'elle est toujours restée à la hauteur de sa partie artistique.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr. ; six mois, 14 fr. 50 ; trois

mois, 6 fr. — Europe : un an, 23 fr. ; six mois, 12 fr. ; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus suivant les tarifs. — Bureaux de l'Univers Illustré, 3, rue Anber (place de l'Opéra).

M. VERNERY

OPTICIEN A NANTES

Appel aux yeux faibles. — Conservation de la vue.

Garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes à verres achromatiques à un seul foyer. Ces nouveaux verres donnent à la vue une netteté parfaite, ils remédient aux maux innombrables causés par l'emploi des verres défectueux et de mauvaise qualité. Les verres achromatiques ont sur tous les autres verres cet avantage immense de permettre aux personnes l'emploi de numéros plus faibles que ceux dont elles ont dû se servir précédemment. Les verres achromatiques évitent toute fatigue et conservent infailliblement la vue.

NOTA. — M. VERNERY vend de confiance et à prix fixe : Montures, pince-nez et lunettes or, écaille et argent, jumelles, longues-vue et baromètres.

Visite de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Hôtel de Londres, Saumur, dix jours seulement.

M. VERNERY visite à domicile les personnes qui le demandent.

Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS de FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : un million de francs

27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Se charge de la vente et de l'achat de toutes valeurs au comptant, sans autres frais que ceux de l'agent de change, de l'encaissement des coupons, de l'échange et de la conversion des titres. L'administration répond immédiatement à toutes demandes de renseignements financiers.

Adressez les lettres ou envois à l'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Goutte (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.

Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

« Monsieur, j'ai eu l'occasion d'employer votre ELIXIR ANALEPTIQUE, et j'ai la satisfaction de vous assurer qu'il n'a cessé de me donner de bons résultats ; cela est si vrai, que, pour mes enfants, je viens vous prier de m'adresser quelques flacons. » D. H. à Marseille.
» A. M. Mercier, pharmacien à Nantes.

Plus de FIÈVRES

aux ASTHMATIQUES. L'Oppression, qu'on assure par le traitement de M. AUBREY, médecin-pharmacien à la Ville-Vidame (Eure-et-Loir), 15 ans de succès, des milliers de cures. Brochure gratis.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	
12 — 30 — —		7 — 59 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MARS 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	73 55	20	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 550 p.	653 75	6 25	»	Canal de Suez	760	1 25	»
4 1/2 %	104	25	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	665	»	»	Crédit Mobilier esp.	585	5	»
5 %	110 10	25	»	Crédit Mobilier	163 75	3 75	»	Société autrichienne	537 50	1 25	»
Obligations du Trésor, t. payé.	500	5	»	Crédit foncier d'Autriche	512 50	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242 50	»	»	Charentes, 500 fr. t. p.	125	»	»	Orléans	345	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	»	»	Est	660	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	342	»	»
— 1865, 4 %	517 50	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1097 50	»	»	Est	341	»	»
— 1869, 3 %	400	»	»	Midi	808 75	1 25	»	Nord	544 75	»	»
— 1871, 3 %	394	»	»	Orléans	1166 95	5	»	Ouest	341	»	»
— 1875, 4 %	513 50	50	»	Ouest	735	»	»	Midi	339 75	»	»
— 1876, 4 %	502	1 50	»	Orléans	1166 95	5	»	Charentes	263 75	»	»
Banque de France	3180	15	»	Vendée, 500 fr. t. p.	1332 50	1 25	»	Vendée	555	»	»
Comptoir d'escompte	702 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	530	»	»	Canal de Suez	555	»	»
Crédit agricole, 500 f. p.	340	»	»	C. gén. Transatlantique	530	»	»				
Crédit Foncier colonial, 500 fr.	355	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 24 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.	
3 heures 6 minutes du matin, express-poste.	
6 — 15 — —	
9 — 1 — —	
1 — 25 — —	
4 — 10 — —	
7 — 15 — —	
10 — 37 — —	

Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-tour.	
8 — 31 — —	
9 — 40 — —	
12 — 40 — —	
4 — 44 — —	
10 — 38 — —	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, POUR CAUSE DE DÉPART, A Saumur, place de Nantilly, chez M. Christiani, Le lundi 25 mars et jours suivants.

D'UN BEAU ET NOMBREUX MOBILIER

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Batterie de cuisine, vaisselle, verres, meubles meublants, tels que : lits en acajou et en noyer, lits de sangle, lits d'enfants, armoires à linge, armoires à glace en acajou, chaises, fauteuils, chaises en bois sculpté, bureau, bibliothèque, casiers divers, fauteuils de bureau, étagères, buffets, commodes, toilettes-commodes, tables de nuit, consoles, glaces, pendules, gravures, tapis, carpettes ; Quantité de matelas, couettes, traversins et oreillers ; Ustensiles de pêche, de voyage et de jardin ; Arbustes d'agrément, orangers, citronniers, etc. ; Un orgue en palissandre ; Une excellente machine à coudre (la Silencieuse) ; Atelier complet de menuiserie ; Jouets d'enfants, jeux de tonneaux et de croquet, vélocipèdes, voitures d'enfants, etc., etc. ; Un treuil mécanique en très-bon état ; Bascule, machine à boucher, machine à dégorger, machine à déboucher, fûts vides, une chèvre, vieux bouchons et agrafes, cordages, planches à bouteilles, bouteilles vides et ustensiles de cave ; Trois baignoires ; Installation de gaz, lyres, genouillères, reverbère, etc. ; Deux garnitures de cheminée en fonte ;

Trapèze, anneaux, corde nouée, perche et autres objets de gymnastique ; Une voiture fermée très-confortable ; Un fourneau économique, plusieurs poêles et un fourneau à repasser ; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets. On pourra essayer la machine à coudre avant la vente. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (144)

A VENDRE A LOUER

PRÉSENTMENT,

OU A ARRENTER UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Située à Doué, rue de Cholet,

Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y attaché ; superficie, 22 ares.

Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.

S'adresser à M. GRELLEPOIS-GAMCHON, rue des Fontaines. (119)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson ;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

M^{me} LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (131)

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande une comptabilité pouvant occuper quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M^{me} PICARD-OGER, marchande de parapluies, 52, rue du Portail-Louis, continue les affaires comme par le passé.

A son commerce de parapluies, elle a ajouté la parfumerie, les cravates, la ganterie, etc., etc.

On demande un garçon de magasin muni de bons certificats.

S'adresser :

AUX MAGASINS DU PRINTEMPS 28, rue de la Tonnelie, 28.

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,

à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

COSMYDOR

Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre. Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé. (En faire usage quotidiennement.) LE FLAGON : 1 FR. 50. Se vend partout. Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris. Favori 1^{er} du Prospectus explic. contre demande affranchi.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., etc. M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Pares à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA. — Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kg.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varicés, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le Biberon à vis de Raynal, le Biberon soupape de Robert et le Biberon-pompe de H. Monchevaut.

Saumur, imprimerie de P. GODET.